



REPRISE DES COURS LE 16 SEPTEMBRE 2024

Documents nécessaires à l'inscription : 07/08/2024



La Fiche de renseignements jointe sera dûment complétée en écriture lisible
SVP et SIGNÉE

Un Certificat médical, délivré par votre médecin de moins de 3 mois pour les non adhérents 2023/2024.

Pour les adhérents 2023/2024, remplir le questionnaire joint et le conserver.

Montant de l'adhésion au CSMS 40€ (obligatoire)+ la cotisation 165 € (par chèque à l'ordre du CSMS/GV) :

deux cours par semaine pour la saison 2024-2025.

La cotisation est payable en une fois ou en 3 fois (3 chèques de 55€ à l'inscription) non remboursable sauf cas exceptionnel examiné par le bureau

Pour chaque cours supplémentaire, ajouter 15 € pour la saison 2024-2025.

2 Enveloppes timbrées à votre adresse (AG et ré-inscription) **si vous n'avez pas de e-mail** .

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE JUSQU'À RECEPTION DES DOCUMENTS MANQUANTS

Inscriptions

Le dossier complet sera envoyé à :

C.S.M.S. Section A.P.B.E. (GV)

72, Chemin de La Seyne à Bastian

83500 LA SEYNE sur MER

Au plus tard le 01 / 09 / 2024

Nouvelles inscriptions

-stand CSMS A.P.B.E. ex G.V.

« forum des associations » Parc de La Navale

Le 07 septembre 2024 à partir de 10h00

- Renseignements au : 04 94 30 61 57 ou 06 09 42 73 42

ou Courriel : csms.gv83@gmail.com

REGLES de VIE :

- 1) Les personnes désirant un reçu de leur adhésion doivent le demander à l'inscription.
- 2) Envoyer un mail ou un mot pour une absence prolongée. Si 3 absences consécutives sans prévenir, vous perdez votre place au profit des adhérents en liste d'attente.
- 3) Les cours seront ouverts s'il y a suffisamment d'inscrits (10 minimum).
- 4) Veuillez respecter votre choix de cours ; tout changement pendant la saison doit obtenir l'accord du bureau.
- 5) L'utilisation des salles est susceptible de modifications en fonction d'évènements imprévus.
- 6) Aucune inscription ne se fera pendant les cours. Contacter le président.
- 7) Les salles de sport sont mises à disposition par la municipalité. Obligation d'en respecter le règlement et l'utilisation.
- 8) Durant les cours, aucune personne non adhérente à la section ne peut s'y trouver, en particulier des enfants même accompagnés.
- 9) Veuillez vous munir d'un tapis de sol pour vos cours, quand c'est nécessaire. Tenue de sport adaptée à l'activité choisie obligatoire.
- 10) La mixité est de règle.
- 11) L'intervenant est autorisé à refuser un adhérent dans un cours inadapté à sa condition physique.
- 12) Les conversations entre adhérents ne doivent pas être une gêne, ni pour le professeur, ni pour les autres participants.
- 13) Comme dans certains lieux, penser à mettre votre téléphone portable sur silencieux (question de respect!) et de ne pas téléphoner, sauf cas d'urgence.

